

Conditions d'implantation dans le canton de Vaud d'un programme de prévention des violences et des comportements abusifs auprès des jeunes

L'exemple de Sortir Ensemble Et Se Respecter

Par Raphaëla Minore, cheffe de projet à la Fondation Charlotte Olivier & Marie-Claude Hofner, médecin associé à l'Unité de médecine des violences (CHUV)

Avec la collaboration de :

Magaly Hanselmann, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
Sophie Cattin, cheffe de projet au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, et
Isabelle Evéquoz Diethelm, de la Fondation Charlotte Olivier

1. SOMMAIRE

1.	Sommaire.....	1
2.	Introduction.....	2
2.1	La violence dans les couples de jeunes.....	2
2.2	Contexte.....	2
3.	SEESR et sa mise en œuvre en Suisse romande.....	3
4.	Le projet pilote d'implantation vaudois.....	4
4.1	Promotion du programme et de l'expérience vaudoise.....	5
4.2	Évaluation du processus et des résultats de l'expérience vaudoise.....	5
4.3	Evaluation de l'impact auprès des jeunes.....	6
4.4	Développement d'un dispositif d'assurance de qualité et de monitoring.....	6
4.5	Adaptation du contenu du programme seesr.....	7
5.	Résultats du projet Vaud.....	7
5.1	Activités générales de promotion.....	7
5.2	Activités de promotion auprès des partenaires potentiel-le-s.....	8
5.3	Intérêt et transférabilité.....	9
5.4	Notoriété de l'offre.....	9
5.5	Utilisation de l'offre.....	10
5.6	Formation à l'animation du programme.....	12
5.7	Evaluation de l'impact du programme auprès des jeunes.....	13
5.8	Adaptation du programme.....	13
5.9	Perennisation.....	14
6.	Synthèse des résultats actuels.....	14
6.1	Assurer une promotion intensive.....	14
6.2	Tenir compte des rythmes des institutions.....	14
6.3	Offrir du soutien aux institutions partenaires.....	15
6.4	Adapter le programme.....	15
6.5	Assurer la qualité du programme.....	15
6.6	Quelques données quantitatives.....	15
7.	Références.....	17

2. INTRODUCTION

2.1 LA VIOLENCE DANS LES COUPLES DE JEUNES

La violence de couple est un problème fréquent chez les jeunes en Suisse. Par exemple, l'étude « Optimus » (12) menée auprès de 6700 jeunes de 15 à 17 ans a montré que 15% d'entre eux avaient subi une agression sexuelle avec contact physique (30% sans contact physique) et que, dans plus de 40% des cas, l'auteur était le petit ami ou le flirt de l'époque. Ces chiffres rejoignent les résultats de l'étude « Sexual Victimization of children and Adolescents in Switzerland » de 2011 menée sur 6749 élèves de 9^{ème} année. Celle-ci a démontré que 28% des garçons et 62% des filles avaient déjà été victimes d'acte de violence sexuelle (pouvant aller du harcèlement sexuel verbal ou écrit, jusqu'à la tentative de viol ou au viol consommé) (13).

Les recherches effectuées en Suisse, dans le but d'identifier les besoins et les bonnes pratiques en matière de lutte contre la violence domestique (1, 3, 6), ont mis en évidence la nécessité de sensibiliser et d'éduquer les jeunes garçons et les jeunes filles à la problématique des violences et comportements abusifs qui peuvent se présenter dès les premières fréquentations amoureuses. Les adolescent-e-s tendent à banaliser les comportements abusifs, surtout de nature verbale et émotionnelle, ce qui n'est pas sans lien avec l'adhésion à des stéréotypes sur les rôles des hommes et des femmes. Les premières expériences amoureuses sont déterminantes pour la construction des modèles de relation à plus long terme et constituent une période favorable pour l'apprentissage de modèles relationnels positifs. Agir précocement sur ces représentations et comportements est donc essentiel.

2.2 CONTEXTE

En 2001, un état des lieux des besoins en matière de lutte contre la violence domestique dans le canton de Vaud avait déjà mis en évidence la nécessité de mener une prévention précoce de ce problème auprès des jeunes (1). Ceci rejoint d'ailleurs l'ensemble des données et recommandations de la littérature en la matière (2). L'évaluation du dispositif mis en place ces quinze dernières années par le canton de Vaud et l'étude des besoins des professionnel-le-s de terrain menées en 2011-2012 (3) ont montré que cette recommandation était toujours d'actualité, mais que des efforts plus importants étaient nécessaires.

Ces constats ont conduit la Commission Cantonale de Lutte contre la Violence Domestique du canton de Vaud (CCLVD) à intégrer à son plan stratégique de lutte contre la violence domestique 2011-2015 (4) comme l'un de ses axes prioritaires, la prévention précoce de la violence domestique auprès des jeunes. Dans ce cadre, le programme "Sortir Ensemble Et Se Respecter (SEESR)" a été retenu par la CCLVD pour les raisons suivantes: tout d'abord, il s'agit de l'adaptation pour la Suisse romande d'un des seuls programmes ayant démontré un impact positif lors d'une évaluation sur un large échantillon de jeunes (5, 6, 7).

Deuxièmement, une enquête de faisabilité a permis de vérifier que SEESR était apprécié aussi bien des jeunes que des professionnel-le-s, mais qu'il était mis en œuvre de façon sporadique. Cette enquête

effectuée de 2012 à 2013 par la Fondation Charlotte Olivier sur mandat de la Fondation Optimus a réalisé un inventaire systématique des mises en œuvre de SEESR depuis 2002 en Suisse romande. Elle a interrogé 27 professionnel-le-s impliqués dans le programme et a permis de mettre en évidence les besoins à adresser pour une implantation pérenne et de qualité (8). Le projet vaudois répond ainsi à des besoins du terrain identifiés dans le cadre de cette enquête.

Cet axe stratégique cantonal est porté par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH). Il est en charge de promouvoir SEESR dans le canton de Vaud. A cette fin, le BEFH a établi une collaboration avec la Fondation Charlotte Olivier (FCHO), fondation en charge de SEESR, et l'Unité de médecine des violences (UMV), afin de développer un projet pilote d'implantation de SEESR dans le canton de Vaud. Celui-ci vise à déterminer les conditions optimales de mise en œuvre et de maintien de la qualité du programme au sein de diverses structures fréquentées par les jeunes. A terme, il s'agit de favoriser son inscription au sein des structures les mieux adaptées et ce, dans les meilleures conditions de mises en œuvre et de pérennisation.

Ce projet pilote bénéficie du soutien financier du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS – programme Jeunes et violence), de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD), de la Loterie romande et du Rotary club Porte de Lavaux.

Le présent rapport fait le point sur les activités effectuées entre juillet 2013 et novembre 2014, ainsi que sur l'état d'avancement de ce projet.

3. SEESR ET SA MISE EN ŒUVRE EN SUISSE ROMANDE

Le programme de prévention des violences et des comportements abusifs auprès des jeunes « Safe Dates » a été développé à l'Université de Chapel Hill en Caroline du Nord aux Etats-Unis (5). Ce programme a fait l'objet d'un nombre important d'évaluations qui ont démontré son efficacité dans le contexte nord-américain. Les jeunes impliqués dans « Safe Dates » banalisaient moins les violences, percevaient mieux les conséquences négatives de leurs comportements, réagissaient de manière moins destructive à la colère, et étaient également mieux au courant des services d'aide aux victimes (7).

Après une étude auprès d'un échantillon de jeunes de Suisse romande, « Safe Dates » a été adapté au contexte socioculturel local et a donné lieu au programme de prévention des violences et de promotion des compétences dans les relations amoureuses entre jeunes « SEESR ». Le support pédagogique a été publié pour la première fois en 2009 par la Haute école de travail social de Genève (5, 9).

Ce programme s'adresse à un groupe mixte de 6 à 12 adolescent-e-s âgés entre 13 et 18 ans, encadré idéalement par un duo d'adultes mixte également, soit un animateur et une animatrice,. Il se déroule sur 9 séances abordant chacune des thèmes différents et animées grâce à des moyens variés : présentation de scénarios, scènes de la vie quotidienne, jeux de rôle, etc. Ces activités ont pour objectif de favoriser les échanges et la discussion entre les jeunes et de leur permettre de réfléchir à

ce qu'ils et elles cherchent dans une relation amoureuse. D'autre part, il les encourage à changer d'attitudes ou de comportements et à acquérir de nouvelles compétences relationnelles. En outre, le programme propose des outils pour résoudre les difficultés qui peuvent se présenter dès les premières fréquentations amoureuses et pour repérer d'éventuels comportements abusifs.

L'association "Sortir Ensemble Et Se Respecter (SEESR)" a dispensé des formations d'animateurs-animatrices au programme. Une étude de faisabilité (8) auprès de ces animateurs et animatrices a été menée afin de savoir s'ils et elles avaient mis en œuvre le programme, et si oui, quelles avaient été les difficultés rencontrées et quels étaient leurs besoins.

Les résultats de cette enquête ont montré que SEESR est mis en œuvre en Suisse romande dans plusieurs cantons et au sein de diverses institutions : écoles obligatoires, écoles professionnelles spécialisées, centres de prévention, foyers et maison de quartier. Les modalités, ainsi que la fréquence des mises en œuvre sont toutefois très variées. Certains animateurs et certaines animatrices mettent en œuvre la totalité des 9 séances, d'autres seulement une partie ou encore n'utilisent que quelques outils ou exercices du programme. Dans certaines institutions, SEESR est intégré au sein des activités régulières. Ceci est particulièrement le cas pour des écoles professionnelles spécialisées et des centres de prévention ; d'autres, tels des écoles obligatoires, des foyers et d'une maison de quartier, le mettent en œuvre de manière occasionnelle. Les animateurs et animatrices interrogé-e-s relèvent des freins à la mise en œuvre de SEESR, notamment des difficultés à obtenir des autorisations, un manque d'intérêt pour la problématique de la part des institutions, un manque de ressources organisationnelles et de temps disponible, et selon les institutions, une difficulté à rejoindre les jeunes. Pour mettre en œuvre SEESR, les animateurs et animatrices soulignent la nécessité d'une reconnaissance officielle pour intervenir notamment dans les écoles, d'une institution de référence externe pour pouvoir promouvoir le programme au sein de leur institution, et de disposer de plus d'animateurs et animatrices formé-e-s. Dans la pratique, ils et elles auraient besoin de plus de temps à disposition pour dispenser l'ensemble des sessions prévues par le programme, et de méthodes pour susciter l'intérêt des jeunes.

4. LE PROJET PILOTE D'IMPLANTATION VAUDOIS

Un plan d'action a été élaboré selon le modèle de planification des programmes de prévention « precede-proceed » (10). Les objectifs étaient les suivants : tester la mise en œuvre du programme SEESR au sein de diverses institutions ; évaluer les conditions nécessaires à l'implantation du programme dans le canton de Vaud ; dégager les conditions optimales de mises en œuvre du programme ; garantir sa qualité et son suivi. Ces données, feront l'objet d'une « feuille de route » qui permettra à d'autres cantons de répliquer l'expérience vaudoise en disposant de recommandations et de procédures éprouvées. Le programme « Jeunes et violence » de l'OFAS se chargera de sa diffusion.

La Fondation Charlotte Olivier et le Bureau de l'égalité pilotent la mise en œuvre de ce plan d'action. Le comité de pilotage est constitué de Marie-Claude Hofner, médecin associé à l'Unité de médecine des violences du CHUV et de Magaly Hanselmann, cheffe du Bureau de l'égalité entre les femmes et

les hommes du canton de Vaud. Le projet est mené par Raphaela Minore de la Fondation Charlotte Olivier en collaboration avec Sophie Cattin du Bureau de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le plan d'action prévoit les activités suivantes :

- Promotion du programme et de l'expérience vaudoise
- Évaluation du processus et des résultats de l'expérience vaudoise
- Evaluation de l'impact auprès des jeunes
- Développement d'un dispositif d'assurance de qualité et de monitoring
- Adaptation du contenu du programme SEESR

4.1 PROMOTION DU PROGRAMME ET DE L'EXPÉRIENCE VAUDOISE

Dans le but de faire connaître cet outil de prévention et de promouvoir le projet d'implantation Vaud, il est prévu de présenter ce programme aussi bien aux professionnel-le-s de la santé, du social et de l'éducation en Suisse, qu'aux professionnel-le-s des potentielles institutions partenaires dans le canton de Vaud.

Les institutions intéressées à mettre en œuvre le programme peuvent choisir de former des professionnel-le-s de leur propre institution à l'animation du programme (animateurs et animatrices internes). Les institutions partantes pour l'expérience pilote peuvent y inscrire leurs collaborateurs et collaboratrices, tout en bénéficiant d'un soutien financier de la part du projet vaudois pour couvrir les coûts de formation. Dans le cas où les institutions ne souhaitent pas former leurs propres professionnel-le-s, le programme prend en charge la recherche et la rémunération de binômes (animateurs et animatrices externes). De plus, les institutions partantes pour participer à l'expérience pilote bénéficient au besoin d'un soutien à l'organisation (« coaching spécialisé »), dispensé par une personne expérimentée. Le coaching spécialisé est financièrement assuré par le projet vaudois.

4.2 ÉVALUATION DU PROCESSUS ET DES RÉSULTATS DE L'EXPÉRIENCE VAUDOISE

Le plan d'action prévoit une mise en œuvre pilote du programme au sein de quatre institutions de type différent au minimum. Il s'agit d'une structure de formation et d'orientation professionnelle obligatoire et/ou postobligatoire, d'un centre de loisirs, d'un centre de prévention et d'une institution éducative spécialisée. Le modèle d'évaluation accompagnante a été développé avec l'appui de l'Unité d'évaluation des programmes de prévention (UEPP), notamment avec les conseils du Prof. Brenda Spencer. Ce modèle s'appuie sur le modèle SMOC « Swiss Model For Outcome Classification » (11). Cette évaluation accompagnante vise à documenter et évaluer les contextes de mises en œuvre, les méthodes utilisées, les activités effectuées, leurs résultats et leurs effets, ainsi que l'impact sur les participant-e-s.

Deux entretiens en face à face sont prévus avec les animateurs et animatrices, à savoir un pré et un post mise en œuvre du programme, selon des grilles préétablies. Est également planifié un entretien après le programme avec la direction de l'institution afin de documenter les possibilités de

pérenisation du programme au sein de l'institution. Les animateurs et animatrices reçoivent également un carnet de suivi qui documente, à l'aide d'une grille auto-administrée, le déroulement de chaque séance (ressources et difficultés), le détail des exercices effectués, les modifications apportées et la réaction des jeunes (intérêt de leur part, etc.). Ce carnet de suivi est à compléter en commun par les animateurs et animatrices. Elle leur permet également d'échanger sur les besoins pour les séances suivantes « débriefing ».

4.3 EVALUATION DE L'IMPACT AUPRÈS DES JEUNES

L'évaluation accompagnante inclut également l'évaluation des retombées immédiates du programme SEESR auprès des jeunes. Des questionnaires d'évaluation destinés aux jeunes ont été créés afin de vérifier les effets supposés positifs du programme en y mesurant l'impact à court-terme. Ces questionnaires d'impact ont été développés en référence aux dimensions évaluées dans le cadre du programme « Safe Dates ». Ils prennent également en compte les résultats de l'enquête de faisabilité qui avait mis en évidence que les questionnaires existants étaient trop longs et trop difficiles pour les jeunes. Deux questionnaires (avant et après programme) ont fait l'objet d'un pré-test en 2012 et ont été modifiés en 2013 en fonction des résultats de ce prétest avec l'aide de l'expertise statistique d'une spécialiste du Centre d'épidémiologie Clinique (CepiC) de l'IUMSP.

4.4 DÉVELOPPEMENT D'UN DISPOSITIF D'ASSURANCE DE QUALITÉ ET DE MONITORING

L'enquête de faisabilité (8) ayant révélé une mise en œuvre hétérogène du programme et un besoin de soutien et d'échanges avec d'autres professionnel-le-s formé-e-s et/ou expérimenté-e-s au programme, un guide de soutien « Vade-mecum » a été développé à l'attention des animateurs-trices au programme. Ce dernier a été soumis pour relecture aux formateurs et formatrices, ainsi qu'à une professionnelle mettant en œuvre régulièrement le programme au sein de son institution. Ce « Vade-mecum » sera systématiquement remis aux professionnel-le-s ayant suivi la formation.

En 2015, l'organisation d'une journée de regroupement des animateurs et animatrices avec conférences et échanges d'expériences aura lieu dans le cadre du projet vaudois et fera l'objet d'une évaluation de satisfaction des participant-e-s.

Parrallèlement, un monitoring du programme dans le canton de Vaud est prévu. Il inclura la collecte d'informations systématique et centralisée (nom et caractéristiques de l'institution ayant mis en œuvre le programme, dates, nombre de participant-e-s, animateurs et animatrices internes ou externes, programme sur 9 semaines ou selon d'autres modalités, etc.). Son objectif est de pouvoir décrire les caractéristiques principales de l'implantation du programme dans le canton et ce, au-delà de l'expérience pilote.

Des formations, à l'attention des professionnel-le-s ayant une expérience avec les jeunes et intéressés à l'animation de SEESR, sont organisées dans le cadre du projet afin d'assurer la disponibilité d'animateurs et d'animatrices de qualité.

4.5 ADAPTATION DU CONTENU DU PROGRAMME SEESR

Le support pédagogique sera actualisé en fonction des données issues de l'enquête de faisabilité (8) et des résultats de l'évaluation du présent projet d'implantation. L'enquête de faisabilité avait mis en évidence la nécessité d'adapter le programme SEESR aux évolutions sociales et médiatiques actuelles : usage des nouveaux médias par les jeunes, diversification culturelle de la société, aspects liés à l'homosexualité (LGBTiq).

Les résultats des diverses évaluations seront également pris en compte pour cette adaptation (retour des jeunes, modifications souhaitées par les animateurs et animatrices concernant le contenu des exercices, la procédure, etc.). Ces résultats seront analysés dans le but d'identifier les contenus du programme à mettre à jour conformément aux besoins du public cible et à ceux des animateurs et animatrices. En outre, des modifications législatives étant intervenues, les contenus seront mis à jour (nouveau droit de la protection des adultes et des enfants, mariages forcés, etc.).

La deuxième édition du support actualisée sera disponible en 2015.

5. RESULTATS DU PROJET VAUD

5.1 ACTIVITÉS GÉNÉRALES DE PROMOTION

Le programme SEESR et le projet vaudois ont été présentés dans le cadre de journées d'échanges, colloques, congrès ou formation aussi bien à des spécialistes du domaines de la violence (journée du réseau de lutte contre la violence domestique du canton de Vaud en janvier 2012, Commission cantonale de lutte contre la violence domestique en mai 2012, conférence nationale « Jeunes et violence » et au congrès national « Violence de genre » en novembre 2013), qu'à des professionnel-le-s du social et de l'éducation potentiellement intéressé-e-s à mener des projet de prévention au sein de leur institution (groupe coordination jeunesse de Lausanne en février 2012, journée de partage et d'expérience pour les écoles membres du réseau Suisse d'Écoles en Santé en avril 2012), qu'à des futur-e-s professionnel-le-s de la santé (formation prégraduée étudiant-e-s en médecine FBM en 2013 et 2014, master en psychologie de l'enfant-UNIFR en 2013 et 2014). En outre, des présentations ont été effectuées à la demande d'institutions des cantons de Fribourg, Neuchâtel et Zurich (Reper à Fribourg en 2012, Bureau de promotion de l'égalité de Genève en 2012, Service de la santé publique de Fribourg en janvier 2013, Bureau de l'égalité de la ville de Zurich en décembre 2013, formation continue des policiers et policières romand-e-s en mai 2014, Solidarité Femmes à la Chaux-de-Fonds en juin 2014). Une présentation a également eu lieu en Finlande dans le cadre d'un congrès international « Violences interpersonnelles et intervention » en septembre 2013.

Ces activités de promotion générale ont donné lieu à 17 présentations du programme et du projet vaudois.

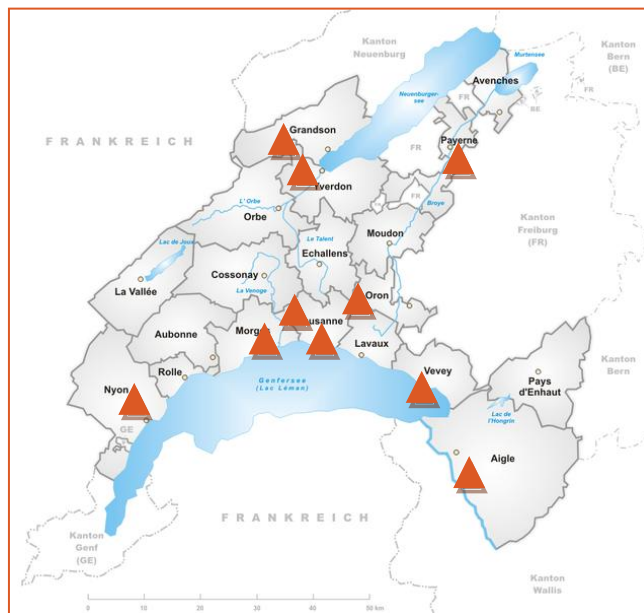
Afin d'atteindre de manière plus large l'ensemble des professionnel-le-s, un article présentant le programme et le projet vaudois a été publié au sein de la revue électronique Reiso. En outre, plusieurs demandes écrites émanant de professionnel-le-s hors du canton de Vaud (éducateurs, éducatrices,

policiers, policières) et de professionnel-le-s à l'étranger ont été traitées (France, Belgique, Ukraine, USA). Une institution a également fait appel pour une présentation dédiée à la sensibilisation à la thématique de la violence entre genres.

5.2 ACTIVITÉS DE PROMOTION AUPRÈS DES PARTENAIRES POTENTIEL-LE-S

Dès le début du projet en juillet 2013 et ce jusqu'à octobre 2014, une campagne de contacts a été menée par emails, téléphones et rencontres personnelles avec les partenaires vaudois-e-s potentiel-le-s s du projet afin de leur présenter le programme et d'envisager ensemble les possibilités de mises en œuvre à titre pilote au sein de leur institution. Une liste de 20 partenaires potentiel-le-s repartie-e-s dans le canton de Vaud a été établie ; la répartition des institutions contactées dans le canton de Vaud est représentée à la figure 1 ci-dessous. Il s'agit de 5 centres de loisirs, 1 centre de prévention, 5 foyers, 1 école, 6 organismes pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelles et 2 écoles professionnelles. Lors des premiers entretiens de promotion du programme auprès des institutions, les éléments nécessaires sont envisagés afin de permettre aux institutions de se prononcer quant à une mise en œuvre pilote de SEESR. Les réflexions se sont portées sur la pertinence du programme pour la population concernée, sur les modalités de mise en œuvre, les possibilités d'insertion du programme au sein, ou parallèlement, aux activités existantes, le nombre de séances, la durée des séances et du programme, le nombre d'animateurs et animatrices nécessaire, les possibilités de formation interne et les coûts pour l'institution.

Figure 1 : Répartition des institutions contactées dans le canton de Vaud¹



¹ Plusieurs institutions siègent dans la même région

Un autre type de démarche a été adopté pour accéder aux écoles publiques du canton de Vaud. En effet, afin de pouvoir présenter le projet dans une école, il est nécessaire d'obtenir au préalable l'autorisation de l'unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (unité PSPS), elle seule habilitée à donner cette autorisation. L'unité PSPS ayant donné son aval, une présentation a été possible au sein d'un établissement scolaire de la ville de Lausanne, et de deux structures pour le perfectionnement scolaire.

Parmi les institutions contactées par téléphone ou en présentiel (N=20), dix-huit ont souhaité qu'une présentation du programme ait lieu dans leurs locaux, en présence de leur direction et/ou des personnes directement impliquées dans une mise en œuvre potentielle (éducateurs, éducatrices, médiateurs, médiatrices, responsables prévention, etc.). En outre, 5 institutions non prévues initialement nous ont adressé des demandes de présentation du programme et du projet, soit 2 foyers et 3 écoles privées. Ces institutions ont ainsi été intégrées au projet. A ce jour, 16 présentations du programme et du projet ont eu lieu (certaines institutions ont bénéficié d'une présentation commune, et d'autres ont bénéficié de plusieurs présentations). En outre, 2 présentations sont planifiées pour fin 2014.

5.3 INTÉRÊT ET TRANSFERABILITÉ

L'intérêt en général pour le programme SEESR est en augmentation constante depuis le début du programme pilote vaudois. Les demandes de renseignements, de présentations du programme, les préinscriptions aux formations d'animateur-trices, etc. vont croissantes. Plusieurs institutions des cantons de Fribourg, Zurich, Genève et Neuchâtel ont souhaité nous rencontrer pour envisager une collaboration dans l'objectif de promouvoir le programme au sein de leur canton. Les réflexions concernant les modalités de collaboration sont en cours. Par ailleurs, une institution a également souhaité collaborer à l'organisation des formations d'animateurs et d'animatrices, et une autre a souhaité envisager l'intégration de modules du programme au sein de ses offres.

5.4 NOTORIÉTÉ DE L'OFFRE

Parmi les institutions potentiellement partenaires, une minorité de professionnel-le-s connaissaient déjà le programme. Pour l'une d'elles, les professionnel-le-s étaient déjà au bénéfice de la formation d'animateurs et d'animatrices suivie en dehors du projet. Pour 4 autres, les professionnel-le-avaient déjà entendu parler du programme et du projet par des collègues ou par le biais de la promotion des formations d'animateurs et d'animatrices effectuées dans le cadre du projet. Pour les restantes, (unité PSPS, établissement scolaire, centre de loisirs, structure pour le perfectionnement scolaire), le programme n'a été connu que suite aux présentations.

Le programme a de plus connu une notoriété importante du fait de sa présentation lors de la journée du réseau vaudois de lutte contre la violence domestique en 2013 et de l'intérêt du Rotary Club Portes de Lavaux. Outre le soutien financier, ce dernier a organisé une soirée de présentation à laquelle participaient plus de 200 personnes, dont Mesdames Doris Cohen Dumani et Jacqueline de Quatro (Conseillère d'Etat). L'intégration du programme SEESR parmi les « projets modèles » du programme « Jeunes et violence » de l'OFAS a également permis une visibilité nationale du programme. L'intérêt

des médias a également assuré une notoriété importante au programme, ainsi qu'à l'expérience de l'implantation vaudoise, avec une émissions RTS le 17 mars 2014 (<http://www.rts.ch/lalere/programmes/vacarme/5658269-vacarme-du-17-03-2014.html>) et un article paru le 28 mai 2014 dans la revue reiso (<http://www.reiso.org/spip.php?article4347>). Par la suite, plusieurs institutions nous ont d'ailleurs contactées pour plus d'informations sur le programme et le projet.

5.5 UTILISATION DE L'OFFRE

En général, les professionnel-le-s s'accordent sur le fait que le programme est pertinent. La majorité relève la nécessité de mettre en œuvre un tel programme, soulevant que cette problématique est présente au sein de l'institution et rapportant des situations d'incivilité et d'irrespect entre genres et d'abus. Pour la majorité des professionnel-le-s, les situations abusives font parties du quotidien des jeunes et sont d'autant plus fréquentes actuellement étant donné la nature de l'utilisation des nouveaux médias par les jeunes. Seule une institution craint que les exercices proposés ne soient perçus comme enfantins par leurs jeunes âgés entre 18 et 20 ans. Parmi les institutions contactées et celles souhaitant des informations relatives au programme, **dix institutions ont accepté de participer au projet**. Il s'agit d'un centre de prévention, deux foyers, une école publique, une école privée, trois centres de loisirs, une structure pour le perfectionnement scolaire et une école professionnelle. En outre, le programme a dernièrement suscité l'intérêt de cinq institutions dont deux foyers, deux écoles privées, et une structure pour le perfectionnement scolaire pour lesquels les démarches de promotion et les discussions quant à une mise en œuvre possible sont en cours. Parmi les dix institutions participant au projet :

- 6 institutions ont mis en œuvre le programme en 2014. Pour certaines, les mises en œuvre sont d'ores et déjà terminées (un centre de prévention, un foyer, une structure pour le perfectionnement scolaire, un centre de loisirs). Pour d'autres, elles sont en cours et se termineront fin 2014 (un foyer, une école obligatoire). Pour ces dernières, un entretien avant le programme, et un entretien après le programme ont été planifiés. A l'heure actuelle, 6 entretiens avant programme et 3 entretiens après programme ont eu lieu.
- 2 institutions ont planifié une mise en œuvre début 2015 : un centre de loisirs et une école privée.
- 2 institutions n'ont pas mis en œuvre le programme suite à des difficultés organisationnelles (un centre de loisirs et une école professionnelle).

Les caractéristiques de mises en œuvre divergent selon le type d'institutions. Certaines institutions ont souhaité adapter la longueur du programme, soit pour permettre une meilleure adhésion des jeunes, soit pour s'adapter au temps disponible en fonction des activités obligatoires existantes au sein de l'institution. Les caractéristiques des jeunes, le nombre de jeunes impliqués, les caractéristiques des animateurs et animatrices, ainsi que les modalités de mises en œuvre, les adaptations et les besoins des institutions sont synthétisés au tableau 1. Ces caractéristiques feront l'objet d'une analyse détaillée à la fin du projet, une fois l'ensemble des expériences évaluées.

Tableau 1 : Caractéristiques actuelles des mises en œuvre

	Mise en œuvre	Caractéristiques jeunes	Nb jeunes	Age jeunes	Formation des animateurs-trices	Aide à la mise en œuvre	Adaptations	Fréquence	Insertion
Foyer A	Effectuée	Jeunes en difficultés	6	14-15 ans	formé·e·s dans le cadre du projet	Non	Diminution du nombre de séances	1 séance par semaine	En dehors des activités usuelles
Foyer B	En cours	Jeunes en difficultés	8-10	18-35 ans	formé·e·s dans le cadre du projet	Oui	Non	1 séance par semaine	Au sein des activités usuelles
Centres de loisirs	Effectuée	Jeunes sans problématique spécifique	9	15-17 ans	formé·e·s dans le cadre du projet	Oui	Diminution du nombre de séances	1 séance par semaine	Au sein des activités usuelles
Ecole obligatoire	En cours	Jeunes sans problématique spécifique	24	14-15 ans	Recours à des animateurs·trices externes	Oui	Diminution du nombre de séances	1 séance par semaine	Au sein des activités usuelles
Structure perfectionnement scolaire	Effectuée	Jeunes en recherche d'emploi	16	15-19 ans	formé·e·s dans le cadre du projet	Oui	Diminution du nombre de séances et modification de la procédure	Plusieurs séances par semaine	Au sein des activités usuelles
Centre de prévention	Effectuée	Jeunes en recherche d'emploi	6	18-24 ans	Déjà formé·e·s	Non	Diminution du nombre de séances et modification de la procédure	Plusieurs séances par semaine	En dehors des activités usuelles

Les difficultés de mise en œuvre relevées jusqu'à présent sont variables selon les institutions. Pour certaines, la longueur du programme SEESR (9 x 1h15) et le fait qu'idéalement les modules doivent s'étaler sur 9 semaines, à raison d'un module par semaine, peuvent s'avérer problématiques ; de même, la constitution de groupes de participant-e-s mixtes au sein d'institutions recevant exclusivement des garçons ou des filles est problématique. Dans certains contextes, la participation régulière à la totalité du programme et le nombre minimum de participant-e-s requis peuvent se révéler être des difficultés.

5.6 FORMATION À L'ANIMATION DU PROGRAMME

Pour l'ensemble des institutions partenaires, le projet offrait la possibilité de former les professionnel-le-s des institutions à l'animation du programme. Des formations d'animateurs et d'animatrices ont ainsi été organisées par la FCHO. Ces formations durent deux jours et sont animées par un homme et une femme spécialistes du programme. Elles permettent aux participant-e-s de découvrir et expérimenter le contenu et les méthodes des neuf séances de SEESR.

Les institutions partantes pour l'expérience pilote ont pu inscrire leurs collaborateurs et leurs collaboratrices, tout en bénéficiant d'un soutien financier de la part du projet vaudois pour couvrir les coûts de formation. Au total, 5 formations d'animateurs et d'animatrices de deux jours ont été organisées au Repuis à Yverdon entre 2013 et 2014 (sessions en mars 2013, septembre 2013, novembre 2013, juillet 2014, septembre 2014). Elles étaient destinées à l'ensemble des professionnel-le-s de la santé, du social et de l'éducation en contact avec les jeunes. En outre, à la demande du Bureau de promotion de l'égalité (BPE) du canton de Genève, une formation y a été organisée en octobre 2014.

Ces formations ont regroupé 71 professionnel-le-s dont des éducateurs et éducatrices exerçant au sein de foyers, de centre de formation professionnelle spécialisé, de centres de loisirs, dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive, ainsi que des infirmières scolaires, des conseillers sociaux et conseillères sociales, des assistant-e-s social-e-s, des médecins, des psychologues, des animateurs et animatrices socio-culturel-le-s, des travailleurs sociaux et des travailleuses sociales de proximité, des responsable d'atelier au sein des structures pour le perfectionnement scolaire et des responsables de projet. Parmi ces professionnel-le-s, 47 sont en activité dans le canton de Vaud, 16 dans le canton de Genève, 2 dans dans le canton de Neuchâtel, 1 en Valais, 2 au Jura et 3 en France.

23 de ces participant-e-s exercent au sein d'institutions engagées dans l'expérience pilote (10 professionnel-le-s de centres de loisirs, 4 professionnel-le-s de structures pour le perfectionnement scolaire et 9 professionnel-le-s de foyers spécialisés). Pour les professionnel-le-s de ces institutions, la formation est jugée accessible et de bonne qualité. Pour la majorité, les coûts ont été pris en charge par leur institution. Pour certaines institutions engagées à mettre en œuvre SEESR, des subventions aux coûts de la formation ont été accordées par le projet Vaud (50% des frais d'inscription).

Une demande récente a été lancée aux professionnel-le-s formé-e-s à l'animation du programme afin de créer de nouveaux binômes d'animateurs et d'animatrices afin d'intervenir auprès d'institutions souhaitant le mettre en œuvre. Celle-ci a rencontré un vif succès. En effet, sur les 51 professionnel-le-s contacté-e-s, 15 sont intéressé-e-s à le mettre en œuvre, dont 6 constituent d'ores et déjà 3 binômes d'animateur et d'animatrice, et 9 s'inscrivent individuellement.

5.7 EVALUATION DE L'IMPACT DU PROGRAMME AUPRÈS DES JEUNES

L'ensemble des institutions ayant accepté de mettre en œuvre le programme ont collaboré à la passation des questionnaires d'impact avant et après programme auprès des jeunes. A ce jour, au total, 15 questionnaires avant programme et après programme nous ont été transmis. L'analyse des résultats est prévue pour mars 2015 une fois l'ensemble des questionnaires rassemblés.

5.8 ADAPTATION DU PROGRAMME

L'enquête de faisabilité a révélé la nécessité d'actualiser le programme en fonction des évolutions sociales et médiatiques, particulièrement pour les questions relevant des différences culturelles, sur l'usage des nouveaux médias et celles relatives à l'homosexualité, la bisexualité et au transgenre (LGBTIq). C'est pourquoi 3 focus-groups, un pour chaque thématique, ont été organisés avec les spécialistes des domaines respectifs. Trois dates ont été proposées par focus-groups ; celle avec le plus de personnes disponibles a été retenue.

Le focus-group sur les questions LGBTIq a eu lieu le 15 mai 2014 de 12h00 à 14h00 au CHUV. Animé par Sophie Cattin et Raphaëla Minore, il réunissait 8 spécialistes dont 5 femmes et 3 hommes, de professions variées dont un psychologue, deux médecins et cinq spécialistes d'association de prévention de la discrimination.

Le focus-groupe concernant la problématique liée à l'utilisation des nouveaux médias a eu lieu le 22 mai 2014 de 10h00 à 12h00 au Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud (BEFH). Egalement animé par Sophie Cattin et Raphaëla Minore, il réunissait 8 spécialistes dont 5 femmes et 3 hommes de professions variées, dont deux chercheur-e-s dans le domaine de l'utilisation des médias chez les jeunes, quatre directeur et directrice d'association œuvrant dans la prévention de la violence auprès des jeunes, et deux formateurs et formatrices sur la thématique des nouveaux médias.

Le focus-groupe sur les différences culturelles a eu lieu le 17 juin 2014 de 15h30 à 17h30 à l'hôpital orthopédique du CHUV. Animé par la Dresse Marie-Claude Hofner, il réunissait 6 spécialistes dont 5 femmes et 1 homme de professions variées, dont un psychologue, une infirmière en santé publique, trois chef-fe-s de projet dans le domaine de la prévention et une enseignante.

La méthodologie a été similaire pour tous les focus-groups. En première partie, une présentation du contexte du projet et du programme a eu lieu. Des questions ont ensuite été adressées aux spécialistes sur les points de leur domaine respectif qui devraient être abordés dans un programme de prévention des violences au sein des couples de jeunes, tel que SEESR. En deuxième partie, des scénarios spécifiques tirés du programme ont été présentés. Les spécialistes ont alors été interrogé-e-

s sur l'adaptabilité des scénarios à leur domaine. Pour les deux parties, 40 minutes ont été accordées pour les discussions et les réponses des expert-e-s. Les focus-groups ont par ailleurs été enregistrés, ce qui a permis d'élaborer une synthèse des échanges et des arguments. Un regroupement par thématique a aussi été effectué.

Afin d'adapter le classeur pédagogique aux besoins du terrain, les animateurs et animatrices des expériences pilotes complètent de manière autonome une grille de questions afin de recenser les difficultés et les besoins liés à la procédure et au contenu du programme. A ce jour, 2 carnets de suivi nous ont été transmis.

L'analyse des résultats des focus-groups et des retours des animateurs et animatrices feront l'objet de proposition d'adaptation du programme aux auteurs. Une nouvelle version actualisée du classeur sera disponible fin 2015.

5.9 PERENNISATION

La collaboration entre la FCHO et le Bureau de l'égalité permet une bonne synergie des activités. Elle est un gage de pérennité du projet. Suite au projet pilote, la Fondation Charlotte Olivier poursuivra en 2015 ses activités de monitoring et de formation des animateurs et d'animatrices du programme, ainsi que le suivi des évaluations d'impact de celui-ci auprès des jeunes, etc.

Il serait souhaitable que les activités de promotion et de diffusion au sein du canton de Vaud soient assurées de manière pérenne par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).

6. SYNTHÈSE DES RESULTATS ACTUELS

6.1 ASSURER UNE PROMOTION INTENSIVE

Ces résultats intermédiaires permettent d'ores et déjà de souligner l'importance des activités de promotion (présentations, articles, émissions, etc.), indispensables pour faire connaître un programme de prévention. Des activités de promotion variées sont nécessaires afin de susciter l'intérêt des institutions en contact avec les jeunes. Il est également indispensable de répondre systématiquement à toutes les demandes, y compris celles qui peuvent apparaître extrêmement marginales. Le réseau des personnes intéressées et/ou concernée par la problématique étant restreint, c'est l'accumulation des informations diffusées à propos du programme qui lui assure finalement une promotion efficace.

6.2 TENIR COMPTE DES RYTHMES DES INSTITUTIONS

Le temps nécessaire pour une institution entre un intérêt pour le programme et la possibilité de prendre une décision quant à sa mise en œuvre peut être relativement long (demandes complémentaires, informations au sein des équipes, colloque de coordination, demandes d'autorisation). Ces délais varient selon notre expérience de 2 à 12 mois selon l'organisation interne des institutions. La planification initialement prévue a ainsi dû être modifiée afin de tenir compte des rythmes propres à chaque institution.

6.3 OFFRIR DU SOUTIEN AUX INSTITUTIONS PARTENAIRES

L'offre de formation, de coaching se sont révélés être des mesures essentielles pour permettre aux institutions partenaires de tenter l'expérience pilote. L'offre de formation a rencontré un vif intérêt de la part des institutions. La majorité a souhaité former ses professionnel-le-s. Toutefois, pour certaines il semble préférable d'avoir recours à des animateurs-animatrices externes. Les résultats de l'ensemble des expériences pilotes permettront d'évaluer les effets d'une animation portée par des personnes internes ou externes à l'institution et les possibilités.

6.4 ADAPTER LE PROGRAMME

L'intégration de thématiques nouvelles (réseaux sociaux, diversités culturelles, problématique LGBTiq) est saluée par l'ensemble des partenaires. La durée du programme est discutée par les partenaires, il est en effet souvent difficile de trouver 9x 1h15 pour réaliser la totalité des modules, mais par ailleurs la force du programme est bien de donner le temps au groupe pour problématiser ces sujets délicats. Une pondération doit donc être effectuée en fonction de l'ensemble des résultats de l'évaluation afin de trouver la meilleure formule possible. Dans le cadre des expériences pilotes des adaptations ont été réalisées, celle-ci ont permis à la majorité des institutions partenaires d'intégrer le programme dans leurs activités ordinaires.

6.5 ASSURER LA QUALITÉ DU PROGRAMME

La poursuite des formations, la distribution du « Vade-mecum », le monitoring, la mise en réseau des animateurs et animatrices, la constitution de nouveaux binômes, la centralisation des questionnaires d'impact auprès des jeunes, etc. sont des mesures qui avaient été proposées dans le plan d'action initial du projet vaudois et qui se révèlent très pertinentes et attendues du terrain.

6.6 QUELQUES DONNÉES QUANTITATIVES

En un peu plus d'une année, plus de 300 professionnel-le-s ont bénéficié d'une présentation détaillée, lors d'un colloque ou d'une rencontre, du programme SEESR et/ou du projet vaudois. Les contextes de présentation ont été d'une très grande variété, d'un congrès national à un colloque de centres de loisirs, d'une formation continue pour les policier-ère-s à un colloque pédagogique au sein d'un foyer pour enfant en difficulté. Ces présentations ont atteints tant des directeur-trice-s d'institution que des professionnel-le-s de terrain.

Plus de 70 personnes ont suivi la formation à l'animation, les participant-e-s présentent une palette très contrastée des professions en contact avec les jeunes : éducateurs et éducatrices, médecins, psychologues, responsables d'atelier au sein d'une structure pour le perfectionnement scolaire, animateurs et animatrices socio-culturel-le-s, travailleurs sociaux et travailleuses sociales, etc. Une liste d'attente pour les formations ne cesse de s'allonger. La formation d'animateurs et animatrices au programme au sein des institutions cantonales représente une valorisation de leurs compétences internes.

Les demandes d'information au sujet du programme, les demandes de présentations ainsi que la motivation des professionnel-le-s formé-e-s à se rendre disponibles pour des animations en dehors de leur institution sont autant de preuves de l'intérêt pour ce programme.

Finalement, malgré un temps un peu plus long que le calendrier initialement prévu, le projet a réussi à recruter plus d'institutions partenaires pour l'expérience pilote que planifiées. Ces institutions sont toutes disponibles pour l'intégralité du protocole d'évaluation, et sont représentatives des contextes que le projet souhaitait tester : foyers, centres de loisirs, école, structure pour le perfectionnement scolaire, centre de prévention. De plus, ces structures sont réparties dans différentes régions du canton et concernent des jeunes avec ou sans problématiques spécifiques. A ce jour, 70 jeunes âgés entre 14 et 24 ans sont intégrés dans ces expériences pilotes.

Pour terminer l'efficiency de ce projet est à souligner, la totalité de ces tâches ayant été assumées par une équipe représentant un 100% d'EPT sur 15 mois.

La figure 2 ci-dessous synthétise ces premiers résultats.

Figure 2 : synthèse des résultats



7. REFERENCES

1. Hofner, M.-C., Siggen, S. (2001). Violence conjugale dans le canton de Vaud. Recherche préparatoire réalisée sur mandat du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud. Unité de prévention de l'IUMSP, Lausanne
2. World Health Organization (2007). Engaging men and boys in changing gender-based inequity in health: Evidence from programme interventions. Geneva
3. Unité de Médecine des Violences (2011). 10 ans de lutte contre la violence domestique. Résumé de la recherche menée par l'Unité de Médecine des Violences (UMV) sur mandat de la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD)
4. Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) (2011). Plan stratégique 2011-2015 de lutte contre la violence domestique dans le canton de Vaud
5. Foshee, V.A., Langwick, S. (1994). *Safe Dates: an adolescent dating abuse prevention curriculum*. Chapel Hill, N.C.: University of North Carolina et Chapel Hill
6. De Puy, J., Monnier, S., Hamby, S.L. (2009). *Sortir ensemble et se respecter. Prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre les jeunes*. Ed. IES, Suisse, Genève
7. Foshee, V.A., Bauman, K.E., Arriaga, X.B, Helms, R.W., Koch, G.G., Linder, G.F. (1998). An evaluation of Safe Dates, and adolescent dating violence prevention program. *American Journal of Public Health, 88*, 45-50
8. Minore, R., & Hofner, M.-C. (août, 2013). « Sortir Ensemble Et Se Respecter » Swiss prevention program : Feasibility study report. Rapport d'évaluation, Fondation Charlotte Olivier. En ligne : www.fcho.ch
9. De Puy, J, Monnier, S., Hamby, S.L. (2002). Etude de faisabilité d'un projet de prévention des violences dans les relations amoureuses auprès des adolescents-e-s en Suisse romande. Recherche DORE Genève no 01042.1. Suisse, Genève : Ceres/les
10. Renaud, L., Gomez Zamudio, M. (1998). Planifier pour mieux agir. REFIPS, Québec
11. Spencer, B., Broesskamp-Stone, U., Ruckstuhl, B., Ackermann, G., Spoerri, A., & Cloetta, B. (2008). Modelling the results of health promotion activities in Switzerland: development of the Swiss Model for Outcome Classification in Health Promotion and Prevention. *Health promotion international, 23*(1), 86-97
12. Schmid, C., Eisner, M. (2012). Violences sexuelles envers des jeunes en Suisse. Formes, ampleur, et circonstances du phénomène. Etude Optimus Suisse
13. Averdijk, M., Müller-Johnson, K, Eisner, M. (2011). Sexual victimization of children and adolescents in Switzerland. Rapport final pour la Fondation UBS Optimus